

Compte-rendu de l'Atelier 4

Animateur : Bakary KANTE, Division du Développement des Politiques et Droit de l'Environnement, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Kenya

Secrétaire : Soumaïla DIARRA

LES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE : RENOUVELER LA TECHNOLOGIE

INTRODUCTION

S'agissant de l'ouverture aux marchés et de la part très faible des flux d'investissements directs étrangers vers l'Afrique (1%), il conviendra d'augmenter ces flux dans le temps en établissant la confiance entre partenaires publics et privés.

Parmi les principales conditions d'attraction de ces marchés, il faut citer :

- La nécessité d'une bonne gouvernance publique et d'un cadre institutionnel national incitatif composé :
 - de politiques sectorielles claires et transversales incitatives, notamment vis à vis à des PME
 - de cadres juridiques précis
 - d'une recherche spécifique aux transferts de technologie au Sud avec une masse critique des recherches et de formation pertinente et associée au secteur privé.
- La nécessité d'établir des priorités thématiques comme :
 - le développement agricole
 - le développement urbain (eau, énergie, assainissement, transport, habitat)
 - le développement social (éducation, santé...)
 - les outils financiers adaptés (micro-crédit, crédit PME)
- La nécessité de mettre l'accent sur le rôle de l'information comme potentialisateur considérable des transferts et comme outil de diffusion du savoir par le soutien aux réseaux thématiques.
- L'importance d'envisager les différents outils financiers (ressources locales, APD, IDE...) et leur complémentarité dans la mise en œuvre opérationnelle des transferts.
- Enfin l'importance de communiquer et de diffuser de bonnes pratiques et expériences réussies auprès du secteur privé international (éventuellement avec l'appui de l'IEPF).
- Un accent particulier devra être porté sur la qualité des transferts et donc sur les normes et critères de qualité qui devront être établis conjointement entre le Sud et le Nord.

La Réduction de la pauvreté, le développement économique local et le tissu des PME devront faire l'objet d'une attention toute particulière compte tenu de leur capacité à approprier et diffuser les technologies. La formation de techniciens, artisans (Bac + 2) sera un axe prioritaire

Il y a eu la présentation de trois études de cas concernant les transferts de technologies et de coopération technologiques ;

1. Le transfert d'équipements
2. Le transfert et l'acquisition de connaissances et de compétences des technologies
3. Les conditions de transfert de technologie, dans l'optique des changements climatiques.

Quels enjeux, quelles priorités pour l'horizon 2012 - Dakar – 11/13 mars 2002

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE – INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la jeunesse, de l'environnement et de l'hygiène publique du Sénégal

DÉVELOPPEMENT

Etude de cas N° 1

Le programme COGEN et transfert de technologie ? Yves Schenkel & Ferdinand J. Bonn

La première étude cas avait pour objectif de discerner la méthodologie pour la mise en œuvre de transfert de technologies, de bioénergie industrielle, avec plusieurs étapes à parcourir : identification, mise en œuvre, multiplication de trois outils essentiels.

L'utilisation stratégique de l'information, l'assistance au partenariat, les projets de démonstration industrielle.

Etude de cas N° 2 :

L'importance de la recherche technologique appliquée menée dans les pays du sud, le cas de l'enseignement polytechnique de Yaoundé au Cameroun, Paul Vermande

Elle a présenté l'exemple d'une structure africaine de formation et de recherche appliquée, l'ENSPY qui s'est développée en partant des besoins des populations du pays et de la région.

Elle a obtenu des résultats très positifs dans plusieurs domaines concernant la télédétection, l'utilisation des bois tropicaux, l'environnement urbain, la thermique des bâtiments, l'industrie de l'aluminium et les matériaux de construction.

Les raisons de ces succès sont dues au fait qu'il y avait une masse critique suffisante de compétences (80 enseignants chercheurs), une continuité des actions de coopération pendant 30 années, un travail de chercheurs avec plusieurs réseaux internationaux, des partenariats développés avec les entreprises privées, les sociétés nationales et les organismes internationaux.

Tout ceci a permis une lutte réelle contre la pauvreté, à éviter le départ des cadres nationaux qui avaient une structure valorisante pour travailler.

La présentateur a souhaité que les conditions pour implanter de telles structures soient dupliquées dans d'autres pays.

Elle a fait ressortir l'importance qu'à la formation modulaire de nos cadres en matière de transfert de technologie dans les universités.

On a aussi parlé des enjeux de la technologie qui prend en compte aussi à ce niveau un certain nombre de préoccupation qui sont :

- d'empêcher le départ de nos cadres et de lutter contre la pauvreté.

Aussi, il est souhaitable la mise en place d'autres structures identiques dans plusieurs pays avec l'appui des gouvernements dans le cadre de la formation.

Etude de cas n° 3 :

Transfert de technologie dans le domaine du changement climatique, Ali Agoumi

Les transferts de technologies et la coopération technologique pour le développement durable (avec par exemple la prise en compte des changements climatiques) diffèrent seulement des processus climatiques classiques par les contraintes supplémentaires. Cela suppose donc une visibilité de ces dernières et la mise en place des politiques et programmes d'action par les gouvernements. Cela implique aussi une concertation étroite des points focaux avec les spécialistes des différents ministères, de divers secteurs concernés (Ecoles d'ingénieur, agences, centres de recherche technique) et avec le secteur privé.

Quels enjeux, quelles priorités pour l'horizon 2012 - Dakar – 11/13 mars 2002

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE – INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la jeunesse, de l'environnement et de l'hygiène publique du Sénégal

Les conditions de transferts et de coopération technologique

1. Pour favoriser les actions complémentaires on admet généralement qu'il est indispensable de déterminer et d'évaluer les besoins en matière de technologie, de favoriser l'information technologique, de créer un environnement favorable à ces transferts, de renforcer les capacités et de mettre en place des mécanismes adaptés.
2. Dans le cas de la Francophonie cela suppose que l'on favorise dans les pays en développement la consolidation des équipes existantes ainsi que l'émergence de nouvelles compétences, tant au niveau de la recherche, de l'enseignement supérieur que de l'enseignement technique.
3. Il faut ensuite que l'on puisse s'appuyer, dans les pays concernés, sur des équipes et des personnes ressources dans les établissements d'enseignement supérieur, dans les centres de recherches techniques, dans les agences spécialisées, dans les bureaux d'études et dans les O.N.G. techniques. Pour accumuler les connaissances et accroître les compétences il est indispensable d'appuyer ces entités sur une longue période, au moins une dizaine d'années et de leur permettre d'atteindre une masse critique. Il faut aussi mettre en place des procédures pour favoriser leur coopération avec les entreprises.
4. En Afrique il faut appuyer directement les petites et moyennes entreprises, notamment pour développer de nouveaux produits et savoir-faire en vue de la conquête de nouveaux marchés locaux ou à l'exportation.
5. Il faut appuyer les réseaux Sud –Sud , Nord Sud et Nord-Nord de personnes et d'entités ayant des préoccupations communes.
6. Dans le cas de transferts et de coopérations technologiques destinées à orienter le développement vers la prise en compte du climat ou de la désertification, les points focaux doivent définir les politiques et mesures à adopter par les gouvernements en s'appuyant sur les réseaux de personnes spécialisées tout à la fois dans les différents ministères, dans les équipes techniques et de recherche ainsi que dans le privé. Pour les PME des pays en développement, et plus particulièrement en Afrique il faudrait envisager la mise en place de procédures spéciales, en utilisant par exemple le " Fonds spécial de la Convention climat " qui d'être créé et dont la fonction sera aussi d'appuyer les transferts de technologies..

QUELQUES RECOMMANDATIONS

I/ Pour favoriser la coopération et le transfert de technologies les pays de Francophonie doivent d'une part appuyer, sur la longue durée, le renforcement des équipes spécialisées (écoles d'ingénieurs , agences , etc..) dans les pays en développement et dans les divers secteurs concernant le développement durable. Ils doivent aussi soutenir la coopération de ces équipes avec les entreprises privées ainsi qu'avec les points focaux et les ministères chargés de l'élaboration des politiques et mesures.

II/ Le développement durable nécessite des solutions diversifiées et adaptées aux conditions locales. Dans cette recherche de solutions il est essentiel de favoriser les échanges d'expériences entre des partenaires ayant des préoccupations communes. Les pays de la francophonie doivent faciliter ces échanges par la mise en réseau Nord Sud et Sud Sud. Le soutien à la coopération décentralisée entre les collectivités locales et leurs partenaires techniques peut être à cet égard être particulièrement utile et permettra de créer de nouveaux partenariats pour développer ou introduire les technologies et savoir faire utiles au développement durable.

(Compléments : <http://www.sommetjohannesburg.org/initiatives/frame-dak-recueil.html>)

Quels enjeux, quelles priorités pour l'horizon 2012 - Dakar – 11/13 mars 2002

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE – INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la jeunesse, de l'environnement et de l'hygiène publique du Sénégal